
AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U50-9
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-U50 DE FAÇON À
AJUSTER LES INTERVENTIONS MUNICIPALES POUR L'ENSEMBLE COMMERCIAL 117
NORD, LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DES AFFECTATIONS
« COMMERCIALE ARTÉRIELLE (CA) », DE « VILLÉGIATURE RÉSIDEN­TIELLE (VR) »,
« INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (CI) » ET « RÉSIDEN­TIELLE DE MOYENNE À FORTE
DENSITÉ (RM) »

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 18 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2021-U50-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 de façon à ajuster les interventions municipales pour l'ensemble commercial 117 nord, les limites du périmètre d'urbanisation et des affectations « commerciale artérielle (CA) », de « villégiature résidentielle (VR) », « industrielle et commerciale (CI) » et « résidentielle de moyenne à forte densité (RM) ».

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Agrandir les limites du périmètre d'urbanisation et de l'affectation « commerciale artérielle (CA) » dans le secteur nord de la route 117, lesquelles sont intégrées aux plans 4 et 5 du plan d'urbanisme 2009-U50 ;
 - Agrandir les limites de l'affectation « villégiature résidentielle (VR) » dans le secteur de l'autoroute 15 et la montée Alouette, lesquelles sont intégrées au plan 5 du plan d'urbanisme 2009-U50 ;
 - Agrandir les limites de l'affectation « industrielle et commerciale (CI) » dans le secteur de la rue Léonard et de l'autoroute 15, lesquelles sont intégrées au plan 5 du plan d'urbanisme 2009-U50 ;
 - Agrandir les limites de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité (RM) » dans le secteur de la rue Saint-Vincent et de la route 117, lesquelles sont intégrées au plan 5 du plan d'urbanisme 2009-U50; modifier certaines balises en vigueur pour l'ensemble commercial du secteur nord de la route 117, lesquelles sont intégrées aux tableaux 7, 8 et 24 du plan d'urbanisme 2009-U50 ;
 - Modifier certaines balises en vigueur pour l'affectation « villégiature résidentielle (VR) » afin d'y permettre également les commerces de restauration à titre d'usage complémentaire seulement, lesquelles sont intégrées aux tableaux 20 et 24 du plan d'urbanisme 2009-U50.

Consultation écrite

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021, **ce projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.**

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 26 mai au 10 juin 2021.
5. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 10 juin 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Approbation référendaire

6. Ce projet de règlement ne contient pas disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zones concernées

7. Les zones concernées par la consultation écrite sont les suivantes :

- Pour l'agrandissement des limites du périmètre d'urbanisation et de l'affectation « commerciale artérielle (CA) » dans le secteur nord de la route 117 :
 - Secteur situé au nord de la route 117 (chemin Valiquette), à l'ouest d'une partie du lot 15A, à l'est d'une partie du lot 17A et au sud du lot 16A et d'une partie du lot 16B, tous du rang 5, canton de Beresford, Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne ;
- Pour l'agrandissement des limites de l'affectation « villégiature résidentielle (VR) » dans le secteur de l'autoroute 15 et la montée Alouette :
 - Secteur situé au sud de l'emprise de l'autoroute 15 et de la montée Alouette, à l'ouest du lot 5 910 781 du cadastre du Québec, à l'est d'une partie du lot 5 910 767 du cadastre du Québec et au nord du lot 5 910 745 du cadastre du Québec ;
- Pour l'agrandissement des limites de l'affectation « industrielle et commerciale (CI) » dans le secteur de la rue Léonard et de l'autoroute 15 :
 - Secteur situé au sud des lots 5 747 897 et 5 747 898 du cadastre du Québec, à l'ouest de l'emprise de l'autoroute 15, à l'est de la rue Léonard et au nord du lot 5 745 770 du cadastre du Québec ;
- Pour l'agrandissement des limites de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité (RM) » dans le secteur de la rue Saint-Vincent et de la route 117, lesquelles sont intégrées au plan 5 du plan d'urbanisme 2009-U50 :
 - Secteur situé au sud du parc linéaire le P'tit train du Nord, à l'ouest du boulevard Norbert-Morin (route 117), à l'est du lot 5 581 596 du cadastre du Québec et au nord du lot 5 581 383 du cadastre du Québec ;
- Pour la modification de certaines balises en vigueur pour l'affectation « villégiature résidentielle (VR) » afin d'y permettre également les commerces de restauration à titre d'usage complémentaire seulement :
 - Secteur situé au sud de l'emprise de l'autoroute 15 et de la montée Alouette, à l'ouest du lot 5 910 781 du cadastre du Québec, à l'est d'une partie du lot 5 910 767 du cadastre du Québec et au nord du lot 5 910 745 du cadastre du Québec.

Documents à être consultés

8. Le projet de règlement et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 18 mai 2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mai 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière